

**DEVENEZ
MEMBRE**

**VIVEZ L'EFFET
DE LA COOPÉRATION**



PROFITEZ DES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE SOCIÉTAIRE DE LA COOP NOVAGO

La ristourne est le principal levier de reconnaissance de nos membres. Nous sommes confiants que la ristourne constitue un moyen avantageux de redistribuer la richesse à nos membres.

Le partage des bénéfices avec les membres est un avantage propre aux coopératives : plus vous faites affaires avec nous, plus vous êtes gagnant ! Il s'agit d'un moyen équitable de reconnaître la fidélité de nos membres. C'est également un avantage responsable et durable, puisqu'elle est octroyée en fonction de la santé financière de la coopérative.

www.novago.coop

La Coop
Novago

Prénom et nom _____

Nom de l'entreprise _____

Numéro de
producteur agricole : _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone _____

Cellulaire _____

Courriel _____

NEQ (si entreprise) _____

J'accepte de recevoir l'infolettre de La Coop Novago pour les champs d'intérêts mentionnés ici :

- Production laitière Production porcine Production avicole
 Production bovine Grandes cultures Commercialisation des grains
 Quincaillerie et matériaux Équestre

Nom de l'employé _____

CONTRAT

Pour être et demeurer membre de la Coopérative, une personne, une société, une corporation ou une autre personne morale doit :

1. Être productrice agricole;
2. Faire une demande d'adhésion;
3. Souscrire et détenir sans interruption dans la Coopérative TROIS CENTS (300) parts sociales d'une valeur nominale de DIX DOLLARS (10,00 \$) chacune (les « Parts de qualification »);
4. Payer à la Coopérative la somme de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) à titre de prix total de souscription des Parts de qualification qu'elle doit souscrire et détenir conformément à l'article 7.1.3 de ce Règlement pour devenir et demeurer membre de la Coopérative selon les termes et modalités de paiement suivants, à savoir :
 - a. un premier versement de CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$) payable comptant à la date à laquelle elle est admise et acceptée par le Conseil à titre de membre de la Coopérative ;
 - b. le solde au montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$) payable par la rétention et l'imputation au paiement de ce solde par la Coopérative des sommes que celle-ci pourra lui devoir à titre de ristournes ;
5. S'engager à respecter les règlements et les décisions de la Coopérative, de son Conseil et de son comité exécutif et respecter et exécuter toute obligation qu'elle contracte en faveur de la Coopérative ;
6. S'engager à acheter ou recevoir des biens et services par l'entremise de la Coopérative, engagement devant être constaté par contrat écrit, le tout selon des termes, modalités, conditions, sortes et quantités de produits, services et durée à être déterminés par le Conseil ;
7. S'engager à livrer, à vendre ou à fournir des produits, biens ou services à la Coopérative ou par l'entremise de cette dernière, engagement devant être constaté par contrat écrit, le tout selon des termes, conditions, modalités, sortes et quantités de produits, biens ou services à être déterminés par le Conseil; et
8. Être admise et acceptée par le Conseil à titre de membre de la Coopérative.

Le présent contrat ne peut être résilié qu'en cas de décès, de cessation d'exploitation ou de vente de l'entreprise. Toute demande de rachat de contrat devra être faite au conseil d'administration et approuvée par celui-ci, accompagnée de pièces justificatives.

Je déclare avoir pris connaissance du contrat et j'accepte ces conditions.

Numéro de la facture _____

Signature _____

Signé à _____

Date _____